



COMITÉ DE DIRECTION

Bureau Exécutif

PROCÈS-VERBAL N°19

Réunion du : Mardi 13 mai 2025

Par : Visioconférence à 18h00

Présidence : M. Eric BORGHINI

Présents : Mme Rosette GERMANO
MM. Pierre ALCOVERRO, Patrick BEL ABBES, Christophe BENOIT,
Thierry BOREL, Alain BROCHE, Vincent CASERTA, Jean-Louis DISTANTI,
Yassine KHELIF, Frank KODJABACHIAN, André VITIELLO

Absence excusée :

Assiste(nt) à la séance : Mmes Florence DERBESY et Camille TORRENTE
MM. Arnaud DOUDET et Nicolas DUBOIS

1. POINT ACTUALITÉS

• Informations Président et Directeur Général

• Condoléances

A la suite du décès de Mme Béatrice MONNIER, ancienne trésorière du District du Var et Déléguée de la LMF, le Président et les membres du Bureau Exécutif adressent leurs très sincères condoléances à sa famille, ainsi qu'à toutes les personnes touchées par cette disparition.

• Félicitations

Le Président et les membres du Bureau adressent leurs très sincères félicitations à :

- MM. CRESTANI Maxime (District Var) et EL MEDDAH Malik (District Côte d'Azur) candidats JAF reçus et terminant major de leur poule
- M. Florent TAULIER JAF 3^{ème} année classé espoirs dans un groupe de cinq terminant major en théorie et sur le terrain, promu Fédéral F4 seniors lors de la saison 2025/2026. Arbitre désigné en qualité de 4^{ème} arbitre sur la finale de la Gambardella au stade de France le 24 mai

- MM. LANTA Cédric (District Provence) et MERZOUG Bilel (District Grand Vaucluse) candidats seniors admis à la théorie en 2024 et nommés arbitres Fédéraux F5, issus d'un groupe de seize et appartenant aux neuf reçus.
- L'équipe Technique Régionale des arbitres pour le travail accompli et l'accompagnement de ces arbitres tout au long de la saison.
- aux dirigeants du club US CAGNES SUR MER pour l'accueil chaleureux de ses bénévoles et leur disponibilité dans le cadre de l'organisation des finales régionales Pitch U13 sur leurs installations sportives
- aux dirigeants, staff, joueurs de :
 - . l'OM et AS MONACO pour leur qualification en Champions League, respectivement à la 2^{ème} place et 3^{ème} place
 - . l'OM pour leur montée en D1 ARKEMA
 - . l'AS MONACO pour leur participation à la finale du Challenge Espoirs contre le Stade Rennais
 - . l'OM pour leur participation aux demi-finales des Championnats U17 et U 19
 - . FC ROUSSET pour la montée en National 2
 - . SIX FOURS LE BRUSC pour la montée en National 3
 - . USC GRANDE BASTIDE et OGC NICE qualifiés pour participer aux phases finales nationale U13 Pitch à Capbreton les 7 et 8 juin 2025 (chefs de délégation : Mme Cathy DARDON et M. Jean-Louis DISTANTI)

● Licences

Arnaud DOUDET, Directeur Général, indique que l'enregistrement des licences est terminé pour la présente saison. Il informe le Bureau Exécutif que la Ligue Méditerranée recense cette saison 135 384 licences, soit autant que la saison passée. Il se dit satisfait de la dynamique positive du territoire, tant sur le plan sportif qu'économique. Le Directeur souligne néanmoins une réduction du nombre de licenciés sur le football animation.

● Agenda

Samedi 17 et 18 mai :	Finales Coupes Méditerranée à Rousset
Mercredi 14 mai :	Lettre ouverte au Football au Stade Vélodrome + Animations CAMPUS
Mardi 20 mai :	Réunion Ministère « Charte des 15 Engagements »
Samedi 24 et 25 mai :	Journée Nationale des Bénévoles à Paris et Finale E-Coupe de France
Mardi 27 mai :	Comité de Direction de la LMF
Samedi 31 mai :	Réunion annuelle des Arbitres – Remise des Récompenses
Mardi 3 juin :	Soirée Clubs des Partenaires – Château de la Garde
Jeudi 5 juin :	Réunion FFF « Ressources Humaines » au District Drôme Ardèche
Samedi 7 juin :	Finale U20 des play off (lieu à définir)
Samedi 7 et 8 juin :	Finale Nationale CN U13 PITCH à Capbreton
Mardi 10 juin :	Visite Clubs Minots / Commission régionale Structuration des Clubs
Samedi 14 juin :	Assemblée Fédérale - Clairefontaine
Samedi 14 juin :	Journée festive « Cœur des bénévoles »
Samedi 21 juin :	Assemblée Générale LMF au domaine Bargemone et Soirée des Récompenses
Samedi 21 juin :	Assemblée Générale du Grand Vaucluse (matinée)
Mardi 24 juin :	Comité de Direction de la LMF (à confirmer)

Samedi 28 juin : Assemblée Générale District des Alpes et du District du Var
Samedi 30 Août : Assemblée Générale du District de Provence

- Réunions licences

La Ligue Méditerranée organisera prochainement les traditionnelles réunions « *licences* » dans chaque territoire, afin de donner toutes les informations sur la saison à venir aux clubs méditerranéens. Plusieurs dates ont été proposées par le service licences : 4, 10, 11, 12, 16 et 17 juin. Il a été demandé aux District de se positionner :

- District des Alpes En attente retour
- District de la Côte d'Azur En attente retour
- District Grand Vaucluse Mardi 10 juin
- District de Provence En attente retour
- District du Var Jeudi 12 juin

- IR2F : formations professionnelles

Arnaud DOUDET, Directeur Général, informe du lancement de toutes les sessions de formations BEF/BEF en apprentissage, BMF/BMF en apprentissage et CDSSA (Chargé de développement de structures sportives et associatives) en apprentissage sur 15 mois avec 2 jours en formation et 2 jours en entreprises. Il rappelle que les formations sont ouvertes aux instances et aux clubs.

- Assemblée Générale de la LMF

L'Assemblée Générale de la Ligue, prévue le samedi 21 juin 2025, se déroulera au domaine Bargemone – à St Cannat et sera ensuite suivie de la soirée des récompenses dans un format modifié.

- Point Campus

Les derniers mémoires en réponse ont été déposés le 18 avril dernier sur la plateforme DDTM / DREAL. Dès le retour Des décisions sur le dossier CNPN, la DDTM pourra faire les démarches pour désigner un Commissaire Enquêteur permettant de lancer l'enquête publique.

Concernant les aspects financiers, des réunions ont été réalisées avec la Banque des Territoires pour présenter le projet CAMPUS. Celle-ci a confirmé son grand intérêt pour le projet et sa volonté d'investir dans la SAS Immobilière.

Des réunions d'informations sont programmées avec les Districts, au cours du mois de juin 2025, afin de transmettre toutes les informations relatives à l'avancée du projet.

- Coupes Méditerranée les 17 et 18 mai 2025 au Complexe Sportif de la plaine à Rousset.

- Samedi 17 mai 2025

10h30 : FINALE U16 - SC Toulon (Var) / Gardanne Biver FC (Provence)

11h00 : FINALE U15 - AC Vedène Le Pontet (Grand Vaucluse) – FCL Malpassé Marseille (Provence)

14h00 : FINALE U15F - AS Monaco FF (Côte d'Azur) – OGC Nice CA (Côte d'Azur)

15h30 : FINALE U20 - AC Arles (Provence) – SC Montredon-Bonneveine (Provence)

18h00 : FINALE SENIORS - AS Monaco FC (Côte d'Azur) – SC Montredon-Bonneveine

- Dimanche 18 mai 2025

10h30 : FINALE U17 - AS Gémenos (Provence) – Marignane Gignac CBFC (Provence)

11h00 : FINALE U18 F - FC Saint-Victoret (Provence) – FC Rousset SVO (Provence)

14h30 : FINALE U14 - O. Rovenain (Provence) – O. Marseille (Provence)

15h00 : FINALE SENIORS F - Hyères FC (Var) – FC Tarascon (Grand Vaucluse)

Les membres du Bureau Exécutif seront présents sur le week-end afin de récompenser les équipes.

2. POINT FINANCIER

● Changement de clubs – Jeunes

Suite à la dernière réunion du Bureau et à une nouvelle étude du projet, il est proposé une tarification des mutations des jeunes à partir de la catégorie U11 et non plus U10. Le Bureau Exécutif relève qu'il convient de réduire les mutations des jeunes à partir des catégories U11 autorisées à participer au Championnat U13. Les membres rappellent la volonté des clubs, émise lors des réunions de travail en 2024, de limiter les changements de clubs afin de protéger les équipes U13 visant l'accession en Championnat Régional U14.

Après discussions, cette proposition est validée.

La répartition financière des recettes engendrées par la tarification des mutations de jeunes, sera effectuée de la manière suivante :

- Un tiers en faveur des clubs quittés.
- Un tiers en faveur des Districts d'appartenance.
- Un tiers en faveur de la Ligue Méditerranée.

Les montant prévisionnels seront communiqués à chaque District.

● Créances clubs

Arnaud DOUDET, Directeur Général, fait un point sur les créances des clubs. Il indique que suite au 2^{ème} relevé et l'envoi de mises en demeure, certains clubs n'ont toujours pas procédé au règlement des sommes dues, représentant un montant de 109 208,97 Euros.

Conformément aux règlements, si les clubs ne régularisent pas leur situation avant le 31 mai, il sera procédé au blocage de la saisie des licences au 1^{er} juin, joint à l'interdiction d'engagement des équipes en compétitions, pour la saison 2025/2026.

Les Districts évoquent des différences réglementaires au sein de leurs instances, quant aux dates de paiement des relevés. Il est proposé de mener une réflexion afin d'harmoniser les procédures et règlements sur le territoire méditerranéen.

La liste des clubs débiteurs sera communiquée à tous les Districts.

● Dispositions financières 2025/2026

Il est proposé au bureau les dispositions financières pour la saison 2025/2026 suivantes :

I - FRAIS DE CHANGEMENT DE CLUBS

	<u>Euros</u>
. Joueurs/Joueuses : U6 (F) à U10 (F)	Gratuit
. Joueurs/Joueuses : U11 (F) à U15 (F)	70,00
. Joueurs/Joueuses : U16 (F) à U19 (F)	50,00
. Joueurs/Joueuses : Vétérans, Séniors, Séniors Féminines, U20 (F)	80,00
. Changement de club à partir du 01 janvier	+ 20,00
. Arbitres (F)	300,00

. **CONDITIONS PARTICULIERES :**

- U20 quittant un Club en NON ACTIVITE SENIOR	Gratuit
---	---------

- Reprise d'activité en catégorie U18 ou supérieure	15,00
- Reprise d'activité en catégorie U11 à U17	10,00
- Joueur quittant un club en non-activité dans la catégorie d'âge et la catégorie	
- immédiatement supérieure	15,00

II - FRAIS DE DOSSIERS

. Réserves, réclamation, demande d'évocation (compétitions régionales)	40,00
. Ouverture de Dossier par la C.R. Discipline – Minimum	20,00
. Frais de dossier devant la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Règlementaire	100,00
. Opposition à Changement de Club	25,00
. Recours pour refus abusif de délivrance de l'Accord du club quitté dématérialisé	10,00
. Copie de Dossier et Envoi	30,00
. Permis de Conduire : Educateur manquant par Match	40,00
. Ouverture d'un dossier de Double Surclassement	20,00
. Frais d'envoi de formulaire de demande de licences supplémentaires (par tranche de 50 D.L)	10,00

III – AMENDES

. Défaut de transmission du changement de nom ou de siège social	20,00
. Défaut de déclaration de la non-activité	100,00
. Inscription sur la feuille de match d'une personne non licenciée	150,00
. Défaut du nombre minimum de dirigeants sur le banc de touche	20,00
. Défaut du nombre minimum de dirigeants sur le banc de touche (en situation de récidive)	50,00
. Club sanctionné de la perte du match par pénalité à la suite de réserves, réclamations et/ou d'évocations lors des deux dernières rencontres de compétitions officielles	200,00
. Demande d'autorisation d'organisation d'un match ou tournoi amical hors délai	60,00
. 1 ^{er} avertissement (compétitions régionales)	15,00
. 2 ^{ème} avertissement (compétitions régionales)	25,00
. 3 ^{ème} avertissement (compétitions régionales)	35,00
. Exclusion (compétitions régionales)	40,00
. Match joué sur terrain neutre par pénalité	110,00
. Arbitre manquant vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage (art.46.a) dernier alinéa Statut de l'Arbitrage)	60,00
. Modification de programmation ultérieure au délai de 15 jours précédant la date de la rencontre	30,00
. Club déclarant forfait à l'occasion d'une rencontre organisée par la Ligue	300,00
. Club déclarant forfait général en Compétition Régionale	400,00
. Club déclarant forfait à l'occasion du Plateau Régional d'Accession en Championnat Régional	300,00
. Club refusant l'accession et/ou la participation en Championnat Régional	200,00
. Défaut d'engagement en Coupe Gambardella pour les clubs Régionaux Seniors	150,00
. Infraction aux dispositions des « Couleurs des Equipes » des championnats régionaux	30,00
. Absence de ballon à fournir par les clubs sur un terrain neutre lors d'une rencontre	50,00
. Absence injustifiée de l'éducateur désigné sur le banc de touche	40,00
. Absence de paiement des indemnités et frais de déplacement des Officiels par le club visité	30,00
. Absence de représentation du club en Assemblée Générale de Ligue	150,00
. Absence de motivation de l'appel formulé + absence injustifiée devant la C.R. D'APPEL	100,00

IV – PRIX DE VENTE AUX CLUBS DES LICENCES-ASSURANCE

. Vétéran, Senior, Senior Féminine, U20 (F)	26,00
. U19 (F), U18 (F)	25,50
. U17 (F) à U14 (F)	20,50
. U13 (F), U12 (F)	18,00
. U11 (F), U10 (F)	17,50
. U9 (F) à U6 (F)	14,00
. Foot Loisir	13,50
. Futnet	13,50
. Beach-Soccer	13,50

. Dirigeant(e), Animateur, Educateur Fédéral	21,00
. Santé	10,00
. Volontaire	19,00
. Technique Régionale	63,00
. Arbitre(F)	16,00

V - FIXATION DU DROIT D'ENGAGEMENT POUR LES EPREUVES DE LIGUE

. Clubs de Régional 1, Régional 2 et Régional 3 Seniors Masculins	185,00
. Clubs de Régional 1 Féminine et Régional 1 Futsal	155,00
. Clubs de Régional 1 Futsal Féminin	100,00
. Clubs participant aux Championnats de Ligue Jeunes (F) (Futsal)	80,00
. Clubs de « Beach-soccer »	50,00
. Coupe Méditerranée Seniors M	50,00
. Coupe Méditerranée Seniors F	40,00
. Coupe Méditerranée jeunes	30,00

VI - COTISATION REGIONALE LIGUE

. Clubs de L1	810,00
. Clubs de L2	610,00
. Clubs de National 1, D1 Féminine	460,00
. Clubs de National 2 et National 3, D1 et D2 Futsal, C.N Foot Entreprise, D2 Féminine, U19 N et U17 N	360,00
. Clubs de Régional 1, Régional 2, Régional 3 Seniors (F) (Futsal), Régional 1 & Régional 2 Jeunes (F) (Futsal)	240,00
. Clubs de D1 & D2 Seniors, et Foot Entreprise	160,00
. Tous les autres Clubs de Districts (sauf Beach-Soccer)	80,00
. Clubs nouveaux pour les 2 premières Saisons	40,00

VII - FONDS DE GARANTIE MUTUALISÉ (plafonné à 35.000 €)

. Cotisation par Club	30,00
-----------------------	-------

→ Le Bureau valide ces propositions.

3. POINT ACTIVITES SPORTIVES

- Proposition de création du Championnat R1 Futsal Féminin

Camille TORRENTE, Directrice Juridique, présente le projet de création d'un nouveau championnat R1 Futsal Féminin. Elle indique qu'il existe un réel besoin quant au développement de la pratique féminine futsal sur le territoire méditerranéen. Elle rappelle que depuis deux saisons, la Ligue organise les phases régionales du Challenge National Futsal Féminin, et que la saison, a été créé un championnat régional afin d'augmenter le nombre de journées, à la demande des clubs.

Il est ainsi proposé la création d'un championnat composé d'une douzaine d'équipes sélectionnées grâce à dossier de candidature avec des critères sportifs et structurels, tel que proposé en U18 FUTSAL.

Plusieurs formules sont envisagées, proposant des poules géographiques, et une dizaine de journées.

Une visioconférence avec les clubs est prévue afin de coconstruire ce projet.

→ Le Bureau exécutif émet un avis favorable, l'entier projet sera présenté lors de la prochaine réunion du Comité de Direction.

- Captation du Championnat R1 Aleo Innovation

Le Directeur Général indique avoir été sollicité par plusieurs entreprises proposant de la captation et/ou diffusion de rencontres. Il rappelle l'enjeu pour notre Championnat R1 ALEO INNOVATION et souligne quatre objectifs :

- L'équipement des 14 clubs du Championnat, en caméra permettant ainsi une aide à la structuration tant sur un plan sportif (filmer et analyser les rencontres de toutes les catégories pour une utilisation maximisée, analyser les performances collectives et personnelles avec de la data adaptée, analyser les adversaires pour faciliter les analyses vidéo) que sur un plan financier (développer l'image et la marque club, attirer de nouveaux partenaires, développer des services pour ses licenciés).
- Le développement de la marque LMF
- Un travail de prévention des incivilités permettant d'accompagner les commissions disciplinaires, et de dissuader les mauvais comportements.
- Le développement du réseau de partenaires de la Ligue.

Un cahier des charges a été établi sur les besoins et un appel d'offres a été transmis à différents prestataires. Lors du prochain Comité de Direction, il sera communiqué les meilleures propositions.

- Extension du Carton Vert

Ce dispositif Carton Vert est une action permettant de valoriser les bonnes attitudes des joueuses et joueurs lors de rencontres. Actuellement, il est appliqué sur les championnats U18F et U14G. Il est proposé au Bureau Exécutif l'extension du carton vert à toutes les catégories régionales jeunes, jusqu'aux U18 G, la saison prochaine.

Le Directeur Général rappelle que chaque saison, l'A.S. MONACO F.C. met à l'honneur les joueuses et joueurs récompensés au cours de la saison, en les invitant sur une journée au stade.

→ Le Bureau émet un avis favorable.

4. POINT JURIDIQUE

Comme annoncé lors du programme de la mandature 2024/2028, il est envisagé la création d'un Collège des Présidents avec une phase test lors de la saison 2025/2026.

Ce Collège sera composé de 4 représentants élus titulaires et 4 représentants suppléants pour une saison sans cumul de mandat possible :

- 1 représentant des clubs R1 – R1F – R1 Futsal : 38 équipes
- 1 représentant des clubs R2 : 24 équipes
- 1 représentant des clubs R3 : 24 équipes
- 1 représentant des clubs jeunes : 186 équipes

Pourront être candidats aux postes de :

- Titulaire : Président ou Vice-Président d'un club
- Suppléant : Président ou Vice-Président d'un club

Ces derniers seront invités au cours de trois réunions au minimum au cours de la saison, notamment lors de travaux préparatoires en lien avec les compétitions, ou autres sujets importants.

Ils seront les interlocuteurs privilégiés du Comité de Direction.

Ce projet sera présenté à l'AG d'Eté de la LMF, lançant ainsi l'ouverture de l'appel à candidature.

Un vote en ligne sera ensuite proposé au cours du mois de septembre pour les clubs, à raison d'une voix par équipe.

5. POINT TECHNIQUE

● Structuration des clubs

▲ Dispositif « Projet club »

Nicolas DUBOIS, Directeur Technique Régional, indique qu'un nouveau dispositif fédéral, différent du Label, est mis en place la saison prochaine sur le territoire national. Il s'agit du dispositif « Projet Club ». Ce projet s'appuie sur 2 piliers qui sont la vie associative et la vie sportive, avec 3 éléments essentiels : identité du club, structuration du club et animation du club, et pour objectifs :

- Attirer / Accueillir
- Faire jouer / Faire progresser
- Intégrer / Éduquer
- Fidéliser

Un outil simple a été mis en place, clé en main, adapté à tous les clubs et facile d'appropriation.

Dans un premier temps, certains Districts et clubs seront pilotes afin de tester l'outil sur la saison avant sa mise en place saison 2026/2027. Cet outil permettra aux clubs de construire un projet adapté à leurs objectifs et spécificités.

Les clubs pourront être accompagnés par la mise en place d'un réseau (instances – salariés – autres clubs) en s'appuyant sur la Commission Régionale de Structuration des clubs qui pourra aider à l'utilisation de l'outil, mener une réflexion commune sur le plan d'action envisagé et orienter les clubs vers des personnes ressources des instances.

Ce nouveau dispositif permettra de collecter des données à partir de l'outil pour une meilleure maîtrise du schéma régional.

Le District du Var est candidat en tant que District Pilote et les autres Districts, volontaires.

▲ La Labellisation

Cette démarche de labellisation vient simplement valoriser le projet club et structurer le club.

Pour candidater, il suffira aux clubs de répondre à un certain nombre de critères incontournables mais qui seront allégés. Ensuite la Commission de labellisation se prononcera sur la recevabilité des candidatures et organisera un rendez-vous pédagogique dans le club.

Au final, un jury évaluera les actions présentées par les clubs et la Commission Régionale proposera à la F.F.F. les clubs labellisés.

▲ Lettre ouverte au Football – OM 13^{ème} Homme

Il s'agit d'une belle initiative portée par l'OM 13^{ème} Homme aux côtés d'Aix-Marseille Université en collaboration avec l'équipe technique qui a apporté sa connaissance et son ingénierie, et le soutien de la Région Sud. Ce programme vise à sensibiliser, via un kit pédagogique, les éducateurs et les parents des joueurs des catégories jeunes à l'importance du savoir-être les jours de match.

Le lancement du programme « Lettre au Football » aura lieu demain avec la présence de M. Pablo LONGORIA, M. Fabrizio RAVANELLI, de maîtres de conférences et portera sur des modules de non-violence avec la projection de vidéos, de clips de sensibilisation grand public, de capsules qui ont été tournées par des acteurs et vont servir d’ancrage et d’amorçage sur des formations livrées clé en main. Différentes thématiques seront abordées, problèmes liés à l’arbitrage, aux parents...

Il permettra d’éveiller les consciences et l’amorce des discussions entre les médiateurs et les joueurs, éducateurs, parents.

La lettre au football correspond au premier clip qui sera lancé dès le 15 mai 2025, sur les réseaux sociaux.

6. DIVERS

● Fusions

▲ Correspondance du District de Provence nous faisant parvenir, avec avis favorable, le projet de fusion absorption entre les clubs AUBAGNE F.C (club absorbant) et SC AIR BEL (club absorbé).

Ce projet a été transmis au service juridique de la F.F.F. s’agissant d’un club évoluant en National.

▲ Correspondance du District de Provence nous faisant parvenir, avec avis favorable, le projet de fusion absorption entre les clubs SC ST CANNAT (club absorbant) et le SC ST CANNAT FEMININ (club absorbé).

→ Le Bureau Exécutif émet un avis favorable sur les 2 projets de fusion dans l’attente des documents complémentaires sur la fusion définitive.

● Référent Sécurité

La F.F.F. a sollicité la Ligue pour nommer un 3^{ème} référent sécurité. Dans le cahier des charges, ce référent doit obligatoirement avoir la fonction de délégué fédéral.

Il est proposé de nommer M. Yassine KHELIF

→ Le bureau Exécutif valide cette proposition.

● Conférence des Présidents Ligue /Districts

Il est arrêté la date du lundi 9 juin pour la prochaine conférence des Présidents Ligue / Districts qui se tiendra sur le territoire du District des Alpes.

● Interventions

▲ M. Jean Louis DISTANTI revient sur la pertinence de maintenir le permis de conduire

→ un état des lieux sera sur un prochain Comité de Direction

▲ M. Alain BROCHE intervient sur :

→ les accords financiers 2025/2028 et l’organisation d’une réunion

Le Directeur Général indique que tous les éléments financiers n’ont pas été encore adressés par la LFA à la Ligue. Dès connaissance des informations une réunion sera programmée.

→ le dispositif ANS PSF et l'enveloppe financière. Les clubs ont de grosses difficultés dans la constitution des dossiers ; de nombreux dossiers ont été repris. Il souhaiterait également un travail en amont pour une meilleure répartition de l'enveloppe financière.

Le Directeur Général indique qu'un travail de préparation en amont sera planifié afin de communiquer sur la priorisation des actions et le financement des projets forts. Pour la saison 2024/2025, le montant de l'enveloppe régionale s'élève à 104 100 euros.

La séance est levée à 20h50.

Eric BORGHINI
Président